

**Présents :** Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie-Claire Terrier, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Marcel Calvat, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viallard, Lucsanzky Jeanne, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Eliane Paquet, Ameline Diénot, Joël Cavret, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

**Suppléant avec voix délibérative :** Isabelle André, Laurent Kowalczyk, Jean-Yves Capron

**Suppléants sans voix délibérative :** Georges Repellin, Jacqueline Bonato.

**Pouvoirs :** Marie-Christine Viola à Christian Roux, Eric Bernard à Alain Hermil Boudin, Véronique Menvielle à Gérard Dangles, Bernard Coquet à Marcel Calvat, Daniel Niot à Joël Cavret

**Excusés :** Béatrice Vial, Marie-Jo Villard, Bernard Coquet, Véronique Menvielle, Nathalie Pero, Jean-Pierre Bouvier, Jean-Louis Poite, Eric Bernard, Gisèle Vallier, Daniel Niot, Marie-Christine Viola.

Marcel Calvat est désigné Secrétaire de séance.

## **Approbation du compte rendu du conseil du 30 mars 2015**

☞ **5 abstentions**

### **1- Approbation du plan d'actions Territoire à Energie POSitive (TEPOS)**

La candidature du Trièves a été retenue en décembre 2013 et le projet lancé depuis le début de l'année 2014. Le principal intérêt du plan d'actions TEPOS, outre l'aspect environnemental, est d'apporter une dynamique sur le territoire. Il permet le fondement d'un vrai projet de territoire autour de la transition énergétique.

Le président donne la parole à Florin Malafosse, animateur du projet.

12 réunions, avec au total 300 participants, ont déjà eu lieu. Un forum « grand public » est fixé le 16 juin prochain à 18h à Clelles. Le prochain comité de pilotage aura lieu à l'automne 2015 et le dispositif d'animation TEPOS est opérationnel encore 2 ans, jusqu'en mars 2017.

La consommation annuelle dans le Trièves est de 19 tonnes « équivalent pétrole » soit 25 millions d'euros de dépenses énergétique annuelle sur le Trièves.

Le constat est que la facture moyenne annuelle par habitant s'élève à 1160€ contre 920€ en Rhône-Alpes.

Les axes stratégiques du projet TEPOS portent sur :

- la maîtrise de l'énergie, pour les consommations des bâtiments et des activités économiques,
- les diminutions et alternatives pour les déplacements du quotidien, surtout les déplacements pendulaires en voiture,
- le développement de la filière bois : meilleure utilisation locale et exporter l'excédent pour les territoires voisins,
- la mobilisation des autres ressources locales, sources d'énergies décentralisées : hydraulique, photovoltaïque, éolien.

Yann Souriau demande s'il est possible de mener une action à partir de la déchetterie de Clelles au niveau des déchets verts.

Florin Malafosse indique qu'on ne prévoit pour l'heure rien de plus que l'existant pour la valorisation des déchets verts : la méthanisation poserait des problèmes de rentabilité sur notre territoire sur lequel la meilleure valorisation se fait par le compostage.

Laurent Viallard s'interroge sur les réelles économies sur le territoire apportées par la chaufferie bois. Il indique que ce n'est pas économique du point de vue de la commune.

Florin Malafosse confirme que l'utilisation de chaufferie bois est économique. Il cite l'exemple de la chaufferie communale efficace à Château Bernard et la réussite au Percy et Monestier du Percy également.

Pour Jérôme Fauconnier, le modèle économique est à réfléchir. Le tarif d'abonnement est élevé mais en termes d'investissement sur l'avenir, cela reste économique. D'ailleurs, le coût du chauffage par bâtiment est plutôt moins coûteux sur certains bâtiments à Monestier.

Jean-Pierre Agresti pense qu'il convient de se poser la réflexion sur les 2 axes ; il lui semble possible de s'émanciper des plaquettes grâce à la bûche. Il convient de réfléchir sur le bilan carbone en matière de circulation énergétique (bois qui part de la forêt pour être broyé dont il faudrait prendre en compte le transport).

Pour Florin Malafosse, il n'est pas question d'exclure le bois « bûche » car il existe un potentiel important sur le Trièves même si beaucoup s'en méfient à cause des émissions de particule.

Michel Picot demande pourquoi ne pas se pencher sur l'éolien.

Florin Malafosse répond que la première étape consistera à lancer la réflexion sur l'éolien et le paysage en Trièves afin de se donner une ligne de conduite ; de nombreux sites étant réglementés et interdisant l'éolien.

Christian Roux s'interroge sur un éventuel doublon avec le SEDI pour le Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Jérôme Fauconnier indique que le CEP est un service est payant en plus de ce qui est déjà versé au SEDI. La CCT est en défaut sur le suivi des chaufferies bois ; l'idée est donc de trouver une personne compétente à la fois dans le domaine des chaufferies et de l'énergie.

Florin Malafosse indique que le SEDI n'est pas très disponible pour venir dans le Trièves, il convient donc de réfléchir à une autre solution.

Pour Christian Roux, il est nécessaire de réfléchir à la question de la forêt et de l'utilisation des bois par rapport au reboisement après les coupes.

Pour Florin Malafosse, la forêt gagne du terrain ; il y a aujourd'hui -4.6% de terre agricole. Il convient de réfléchir sur la manière d'associer les propriétaires privés et d'avoir une politique de plantation pour s'assurer de la pérennité de la ressource.

Jean-Bernard Bellier explique « que la charte forestière est en cours. L'animation autour des routes forestières va être relancée dès cette année avec l'intention de finaliser la route sur Clelles de 6kms afin de faciliter l'accès aux bois. Il est primordial de prendre soin de la forêt qui est majoritairement privée sur le territoire. Or, le coût de la coupe ne permet pas de financer le reboisement. Il convient de dégager 50 hectares de reboisement sur les 3 ans qui viennent. Il est important de respecter l'environnement et la durabilité de la ressource.

La rédaction du livre blanc de la forêt en 2015 va permettre une réflexion globale et stratégique autour de la forêt qui est le principal axe de la charte forestière. »

Pour Marcel Calvat, il convient de réagir rapidement ; il regrette les coupes à blanc telles que faites aujourd'hui sans être suivies de plan de reboisement.

Jérôme Fauconnier indique qu'un temps d'adaptation est nécessaire. Il rappelle le lancement du plan d'excellence rurale il y a 15 ans. Les coupes à blanc ne sont pas très jolies mais il faut relativiser.

Jean-Pierre Agresti demande comment communiquer sur l'ouverture de chantier forestier ? Certains agriculteurs souhaitent remettre en prairie certaines parcelles. Il convient de préciser s'il s'agit de domaine pastoral ou de domaine forestier pour éviter une mauvaise image.

Pour Guillaume Gontard, il convient d'avoir une gestion adaptée. La coupe franche est visible mais pas le dégât potentiel du fuel.

Pour Michel Picot, il faut faire en sorte d'éviter la précarité énergétique et arriver à toucher les habitants.

Florin Malafosse indique que la mise en place d'un plan de communication efficace avec le relais des communes est en cours. L'idée est d'apporter des solutions pratiques aux habitants.

Jérôme Fauconnier souligne qu'il convient de viser un habitat vertueux et de s'appuyer sur des actions concrètes permettant d'améliorer l'habitat, et la façon de se chauffer.

**Vote : Approbation du Plan d'actions Territoire à Energie POSitive (TEPOS)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **2- TEPOS : convention de financement 2015 avec l'ADEME et la Région Rhône-Alpes**

La CCT s'est engagée en mai 2013 par délibération n°2013-76 à devenir un « territoire à énergie positive » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. La candidature du Trièves a été retenue en décembre 2013, et le projet lancé depuis le début de l'année 2014.

Par délibération n°2014-167 du 20 octobre 2014 le conseil communautaire a autorisé le président à signer l'accord-cadre triennal avec l'ADEME et la Région Rhône-Alpes pour la conduite du projet TEPOS.

Pour contractualiser avec l'ADEME et la Région Rhône-Alpes pour l'année 2015, il est proposé de signer la convention annuelle précisant les engagements financiers de chacun conformément au plan de financement ci-après :

Poste	Montants	ADEME		Région RA		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Couts internes	62 437,28 €	19,45%	12 141,04 €	20,55%	12 833,87 €	60%	37 462,37 €
Prestation externes	6 200,00 €		0	80 %	4 960,00 €	20%	1 240,00 €
<b>Total 2015</b>	<b>68 637,28 €</b>		<b>12 141,04 €</b>		<b>17 783,87 €</b>		<b>38 712,37 €</b>

\* Les moyens internes engagés dans le projet TEPOS:

- Florin Malafosse : animateur du projet
- Brigitte Locatelli : responsable du pôle développement, en charge de la transversalité du projet, de l'appui technique à l'animateur et de l'évaluation.
- Guillaume Grandferry : Chargé de mission économie, en charge de la mobilisation des entreprises et agriculteurs sur le projet, en lien avec l'étude de positionnement économique.
- Franck Chometton : Responsable bâtiment, en charge de la déclinaison opérationnelle du projet sur le patrimoine bâti et roulant de la CCT. Son poste n'est plus valorisé dans le cadre du projet mais il reste dans l'équipe technique d'animation
- Laurie Scrimgeour : chargée de mission Bois-énergie, en charge du développement de la filière et financée dans un autre cadre.

Ces moyens sont complétés par l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le bureau d'étude AERE accompagné de l'Institut Négawatt.

**Vote : TEPOS : convention de financement 2015 avec l'ADEME et la Région Rhône-Alpes**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **3- Animation de la charte forestière du Trièves – demande de subventions**

La deuxième Charte Forestière de Territoire Trièves a été signée le 21 septembre 2014. Elle a pour objectif, à travers son plan d'actions établi pour 6 ans, de renforcer et développer la filière bois locale. Les premiers mois d'animations de la Charte ont fait l'objet d'un bilan présenté en comité de pilotage et ils ont permis :

- de relancer l'animation du Schéma de desserte
- de lancer des actions pour mobiliser plus de bois énergie (forêts non soumises, partenariat RTE/COFOR...)
- d'accompagner des porteurs de projet dans la recherche de financement
- de sensibiliser et (re)créer du lien avec les principaux acteurs de la filière à travers la co-organisation de l'événement Quelle Foire ! sur le thème de la forêt et du bois dans la transition et la création d'une commission forêt.

Pour la deuxième année d'animation, la priorité sera donnée aux actions suivantes :

- La poursuite de l'animation du schéma de desserte dont la concrétisation du projet de route forestière Clelles- Le Percy
- La rédaction du "Livre blanc de la forêt du Trièves" pour mieux anticiper l'avenir incertain de la forêt et de ses ressources
- L'accompagnement de la SEML Bois énergie du Trièves pour une gestion durable de ses chantiers et de sa production
- La recherche d'autres sources de mobilisation du bois énergie notamment à travers la gestion des haies et des friches

Dans ce cadre, le conseiller délégué à la forêt propose au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous:

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeur	Montant	Taux
Animation CFT (1 ETP)	35 248 €	PSADER	14 500 €	40 %
Frais de déplacement	1 000 €	LEADER et ou FEADER	14 500 €	40 %
		<b>Autofinancement CCT</b>	<b>7 248 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>36 248 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>36 248 €</b>	<b>100 %</b>

- De solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du PSADER et de l'Europe dans le cadre du LEADER ou du FEADER.
- D'autorise le Président signer tout document permettant la mise en œuvre de cette mission.

**Vote : Animation de la charte forestière du Trièves – Demande de subvention**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **4- Proposition d'une motion pour un maintien de la mise à disposition gratuite par l'Etat de ses services d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au profit des communes jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016**

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2015 lorsqu'elles sont membres de communautés de 10 000 habitants et plus. Or, la population totale légale de la CCT au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 10 009 habitants. Les services de l'Etat ont confirmé le 16 mars dernier la fin de la mise à disposition de leurs services, au regard de la population totale de la CCT au 1<sup>er</sup> janvier. Le délai laissé aux communes de la CCT n'étant pas suffisant pour permettre aux maires de réfléchir et se prononcer sur l'organisation à mettre en place, il est proposé de prendre une motion pour demander au Préfet le maintien de la mise à disposition gratuite par l'Etat de ses services d'instruction des demandes d'autorisation au profit des communes jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Jérôme Fauconnier indique qu'il a rendez-vous avec le Préfet en juin prochain et qu'il a également pris contact avec la Métro qui rencontre le même problème que la CCT. Faire service commun avec la Métro pourrait être une solution de repli. Le Président demande que cette motion soit prise dans chaque conseil municipal.

Michel Picot indique qu'il y a beaucoup d'interrogations sur ce thème au niveau des communes et notamment sur l'intérêt du PLU ou du PLUI. Il souhaite que chacun réponde à un questionnaire simple.

Pour Yann Souriau, le PLU est très cher donc cela repose la question du PLUI. Il convient d'avoir un avis global.

Jérôme Fauconnier indique que le PLUI s'imposera s'il n'y a pas 20% d'opposition mais qu'aujourd'hui, il semblerait que ce ne soit pas la direction choisie tout en sachant que rien n'empêchera dans plusieurs années d'avoir un PLUI.

Pour Frédérique Puissat, il est important de creuser la complémentarité avec la Matheysine au niveau du personnel intercommunal.

Christian Roux indique qu'il a rencontré Mme Barbet et Mr Martin au service DDT qui ont certifié continuer d'instruire les permis de construire jusqu'à la fin de l'année. Il convient de vérifier et de se renseigner.

**Vote : Motion pour un maintien de la mise à disposition gratuite par l'Etat de ses services d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au profit des communes jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **5- Réseau fibre optique : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département**

Considérant l'obligation d'associer les travaux liés au déploiement de la fibre optique lors de la réalisation de tranchées engagée par une collectivité locale sur une voie publique,

Considérant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur le Fau de Roissard, RD1075, Le Département de l'Isère propose une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la pose de ses fourreaux. Les travaux de déroulement des fourreaux permettant le déploiement du projet « Très Haut Débit » seront préfinancés par le service des Eaux, puis leurs coûts remboursés par le Département après signature de la convention par les parties.

Il est proposé d'accepter cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

Le montant du préfinancement est de : 12 678,50 € HT

**Vote : Réseau fibre optique : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **6- Programme de travaux AEP 2015 : 48<sup>ème</sup> tranche**

Par délibération du 15 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le programme de travaux 2015. Considérant les travaux coordonnés dans la traversée du Bourg de Saint Paul lès Monestier et l'allongement de 50 ml du projet initial, il y lieu de porter le coût de cette opération de 22 000 € HT à 30 000 € HT.

Le conseil communautaire est invité à approuver cette nouvelle programmation 2015 dont le détail figure ci-dessous :

- Saint Paul lès Monestier : renforcement en ø 125 fonte de 166 ml de conduite de distribution sur la VC allant de la RD 8 à la mairie. Nouveau montant des travaux : **30 000 € HT**
- Roissard : réfection du drain de la source de Font-Fovèze. Montant des travaux : **25 000 € HT**

**Nouveau montant total du programme : 55 000 € HT**

Il est également proposé d'autoriser le Président à solliciter le maximum de subventions.

**Vote : Programme de travaux AEP 2015 : 48<sup>ème</sup> tranche**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **15- Questions diverses**

### **☐ Informations diverses :**

Gerard Leras interviendra prochainement en bureau pour une information sur le foncier. Les phases de formation sont faites. L'une à destination des citoyens à l'automne 2013 et l'autre à destination des élus qui a remporté un vif succès. Ces temps d'information ont permis de dégager un certain nombre de thèmes. Il reste à faire une 3<sup>ème</sup> formation, probablement à l'automne 2015, autour du PLU et des documents d'urbanisme foncier et agricole. Le lieu pressenti pour cette future réunion est la commune de St Jean d'Hérans.

Le collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont fête ses 50 ans. Ameline Diénot indique qu'un important travail se fait sur le territoire autour de cet anniversaire. Le collège possédant peu d'archives, un travail de partenariat est en cours. Le 3 juillet prochain, à partir de 17h, le collège sera transformé en musée et une capsule temporelle sera enfouie au Granjou. La réouverture de la capsule temporelle est prévue le 4 juillet 2066. Elle invite chacun à déposer un message dans cette capsule à destination des générations futures. Pour cela, elle distribue une carte postale sur laquelle chacun est invité à écrire un petit mot qui sera lu dans 50 ans. Ce message est à transmettre au collège d'ici le mois de juin prochain. Elle souligne l'importance de relayer cette information aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.